

Catégorie A (A2 vers A) du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement.

Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante

Pourquoi la passerelle A2 vers A ?

La catégorie A du permis de conduire n'est plus accessible par examen depuis le 2 juin 2016. Il faut tout d'abord acquérir le permis A2, puis au bout de deux ans, vous aurez la possibilité de réaliser une formation de 7 heures qui vous débloquera la catégorie A.

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

La formation ?

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

La formation théorique

La formation théorique dure 2h lors de cette formation ; 1h en salle et 1h sur le plateau avec le formateur 2 roues afin d'approfondir les thèmes vus auparavant.

La formation pratique

La première : hors circulation

Elle dure 2h sur la piste privée de l'auto-école, afin de voir si l'élève maîtrise le maniement de la moto à vitesse réduite à plus élevée ;

La seconde : en circulation

Elle dure 3h en circulation, afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo ..)

Le déroulement de l'examen pratique

Pour cette formation, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur.
Seule une attestation de formation vous est délivrée au terme des 7h de formation sur l'avis du formateur de l'école de conduite.

La demande de titre du permis de conduire A est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'administration.